



Le Monastère



Les investissements prévus au budget 2018

Chaque année, le vote du budget est un temps fort dans la vie municipale. Il fixe les orientations et détermine les réalisations à engager sur l'exercice. Son élaboration s'appuie sur le bilan financier 2017, mais prend aussi en compte la perspective des années à venir. Le conseil municipal du 21 mars a voté le budget 2018 qui vous est présenté dans les pages de ce bulletin.

Nos capacités financières nous amènent chaque année à faire des choix en matière d'investissements. Ils sont débattus en commission travaux et aménagements et en commission des finances. Ces choix doivent respecter un équilibre entre l'obligation d'entretien, de remise à niveau du patrimoine communal existant, et la nécessité de travailler au développement de la commune par la création ou l'amélioration de services essentiels à la collectivité.

Parmi les principaux investissements d'entretien et d'amélioration, le budget 2018 a prévu des travaux sur l'acoustique d'une classe de maternelle à l'école des 4 rives, la modernisation de l'éclairage public avenue de Millau, route du Puech et rue des Artisans, la rénovation des chemins du Stade et du Levézou, la fin de la délimitation des jeux du terrain B Monjaux, ainsi que réfection des accès à l'ensemble immobilier loué à SDEL-CEGELEC. Cette liste n'est bien sûr pas exhaustive et n'intègre pas les investissements liés aux achats de matériel et travaux d'entretien récurrents.

Parmi les projets structurants, des crédits ont été votés afin de permettre, l'achèvement des travaux de mise en accessibilité de la Mairie et du Centre Social, et, dans un même temps le démarrage de la construction de la salle d'animation du complexe du Puech. Par ailleurs, dès cette année, une étude Bourg Centre, prévoyant la réfection et l'aménagement des rues de la Briane, du Sault et Saint Blaise et des abords de la Mairie sera conduite.

Ce budget 2018 est donc un budget ambitieux en terme d'investissements. Malgré une conjoncture financière rendue plus difficile pour les collectivités locales par la baisse des dotations d'état, nous parvenons à maintenir un niveau d'investissement fort au service du développement de notre commune et de ses habitants, renforçant ainsi l'attractivité du Monastère au sein de Rodez Agglomération.

Michel GANTOU



Sommaire

- P2 • Autour de l'école
- P3 • Le budget
- P5 • La vie sur la commune
- P7 • Rodez Agglomération
- P8 • À vos agendas !

Les vendredis animés : les Marchés des producteurs de pays 2018

Comme tous les étés, depuis maintenant 13 années, des associations de la commune, avec le soutien de la Municipalité, proposent les marchés de producteurs de Pays sur plusieurs vendredis des mois de juillet et août. Ces manifestations, organisées sur la place de la République, vous permettent de déguster divers plats et gourmandises de production locale et sont animées par les associations.

- Vendredi 13 juillet 2018
- Vendredi 27 juillet 2018
- Vendredi 10 août 2018
- Vendredi 24 août 2018



Un grand merci aux associations, X'trem, l'AGAS, Je m'allie au Mali et les Quilles du Monastère, qui prendront en charge, aux côtés de la Municipalité, les animations de ces 4 vendredis. Nous espérons vous retrouver nombreux lors de ces moments conviviaux, si importants pour la vie de la commune.

Les animations gratuites qui avaient ravi les enfants l'année passée, jeux gonflables et quads électriques, seront reconduites sur le premier et troisième marché. Le 27 juillet l'AGAS organisera des mini-balades à poneys, une randonnée-promenade en fin d'après-midi. Le spectacle des enfants de la Grange sera cette année proposé à cette date et sur le dernier marché pour la rentrée des associations. Nous espérons ainsi satisfaire grands et petits.

L'école sort de ses murs

En complément de la classe, l'équipe pédagogique de l'école des 4 Rives propose aux élèves de nombreux et beaux projets en lien avec leur environnement proche. Ainsi quatre classes, du CE1 au CM2, ont quitté les murs de l'école pour se rendre dans le village et découvrir le patrimoine médiéval de notre commune. Par ailleurs les élèves de CM2 se sont rendus au Collège Jean Moulin ou dans le cadre de la liaison école- collège, ils ont pu participer à un atelier technologique voitures solaire et travailler le chant choral avec un professeur de musique.



Découverte du patrimoine



Carnaval dans le parc de la Briane

Enfin mardi 10 et vendredi 13 avril, dans la salle du centre social, les élèves ont donné, sous des regards admiratifs et bienveillants d'un public venu nombreux la représentation de petites pièces de théâtre sur le thème d'un « voyage au pays des contes ». Félicitations aux enfants pour cette belle prestation.



Représentation théâtrale au Centre Social

Rythmes scolaires à l'école à la rentrée de septembre 2018

En 2013, le Ministère de l'Education Nationale a décidé d'un aménagement des temps scolaires en répartissant les horaires hebdomadaires de classe sur neuf demi-journées. Depuis la rentrée 2014 les élèves de notre école travaillent donc les lundis, mardis, jeudis, vendredis et mercredis matin. Les volumes horaires d'enseignements n'ayant pas été modifiés, la durée de cours des après-midi a été écourtée et permet aux enfants de participer aux ateliers périscolaires. Ceux-ci, sous la responsabilité de la municipalité, sont organisés de façon très satisfaisante par l'AGAS.

Le décret du 29 juin 2017 permet aujourd'hui à l'Inspecteur d'Académie, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale (DASEN) d'autoriser, de façon dérogatoire, un retour à la semaine de quatre jours si le Conseil d'Ecole en fait la demande. C'est un choix qui a été fait de façon majoritaire puisque seulement une dizaine d'écoles en Aveyron demeurent sur le dispositif initial.

Le Conseil Municipal du 20 décembre 2017 a délibéré pour un retour à la semaine de 4 jours.

Le Conseil d'école des 4 Rives, qui s'est tenu le 25 janvier 2018, a fait pour sa part un choix différent. Celui-ci était particulièrement difficile dans la mesure où, selon les mots même du Ministre, aucun élément objectif ne permet de dire que l'une des deux organisations possibles soit plus profitable aux enfants que l'autre. Se sont prononcés contre le retour à la semaine de 4 jours, 6 représentants des parents d'élèves et 3 enseignants, se sont positionnés pour, les 2 représentants du conseil municipal et 3 enseignants.

Ce résultat a été transmis au DASEN qui a précisé par courrier qu'à la prochaine rentrée scolaire, la semaine de 4,5 jours sera maintenue à l'école des Quatre Rives.

Les temps d'enseignement restent donc à l'identique : de 8h45 à 11h45 et de 13h45 à 16h00 les lundis, mardis, jeudis et vendredis et de 8h45 à 11h45 les mercredis. La municipalité étudie actuellement la forme que pourra prendre le temps périscolaire s'il est maintenu.



Le compte administratif 2017 et le budget primitif 2018

Le compte administratif 2017

Le compte administratif présenté ci-dessous retrace la situation exacte et réelle des finances de la collectivité pour l'année passée, c'est-à-dire aussi bien les opérations réalisées sur l'exercice comptable que celles prévues au budget prévisionnel mais restant à réaliser. Il établit un bilan pour les deux volets du budget communal, fonctionnement et investissement.

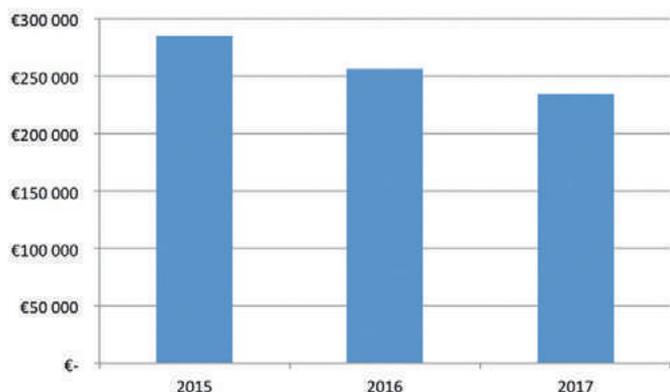
Section fonctionnement 2017

Fonctionnement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	1 082 537,58 €	1 486 176,97 €
Report de l'exercice précédent (2016)		175 371,52 €
Total	1 082 537 €	1 661 548,49 €

Sur l'année 2017, la différence entre les dépenses et recettes de fonctionnement affiche un solde excédentaire brut de 579 010,91 €. Celui-ci est très proche du solde du compte administratif de 2016 où il s'établissait à 598 408 €. Ce chiffre montre que nous parvenons toujours à contenir nos charges de fonctionnement. Il s'agit là d'un élément primordial puisque c'est en très grande partie ce solde qui permettra de financer les investissements, visant à améliorer ou entretenir le patrimoine de la commune.

L'analyse sur les trois derniers comptes administratifs montre clairement l'évolution des nos 2 principales recettes que sont les dotations et les impôts et taxes. Nous constatons une baisse très régulière des dotations et participations et une stabilité des produits fiscaux. Face à cela nous n'avons d'autre possibilité que de poursuivre une politique de grande vigilance face aux dépenses de fonctionnement.

Evolution des dotations et participations



Evolution des ressources fiscales locales

2015	2016	2017
907 664 €	897 505 €	918 139 €

Section investissement 2017

Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisation de l'exercice	484 763,01 €	598 684,20 €
Excédent reporté 2016		237 891,04 €
Restes à réaliser à reporter en 2018	686 186,86 €	32 500,00 €
Total (réalisations + report + restes à réaliser)*	1 171 949,87 €	869 075,24 €

La somme des dépenses réalisées ou restant à réaliser étant supérieure à celle des recettes, il apparaît donc un besoin de financement de 302 874,63 €. Cette somme sera prélevée sur l'excédent de fonctionnement 2017 de **579 010,91 €**, ce qui laisse au final pour le budget 2017 un excédent de fonctionnement net de **276 136,28 €**. Celui-ci sera donc reporté sur le budget 2018.

Le budget

Le budget primitif 2018

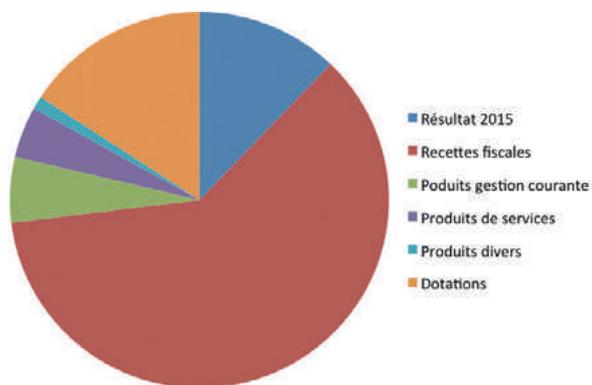
Il s'agit du budget prévisionnel indiquant les dépenses autorisées ainsi que les recettes qui pourront être encaissées par la collectivité durant l'exercice à venir. Le budget donne le cadre financier à respecter pour l'année civile 2018. Il a été précédé du travail de la commission des finances et de celui de la commission aménagement qui ont déterminé les grandes lignes de son élaboration.

Dans le respect de ses engagements, le Conseil Municipal du Monastère a décidé de maintenir les mêmes taux d'imposition des ménages. Il n'y aura donc pas de sollicitation supplémentaire des foyers monastériens sur la part communale des impôts locaux ou taxes foncières. De même nous avons souhaité ne pas augmenter les tarifs des services municipaux notamment celui de la garderie et de la cantine. En ce qui concerne les activités périscolaires, les tarifs ont été maintenus, mais pourraient être modifiés à la rentrée prochaine, en fonction des choix retenus et de l'impact de la suppression des emplois aidés à l'AGAS sur les coûts de ces activités.

Section de fonctionnement :

Les recettes : Concernant la Dotation Globale de Fonctionnement versée par l'état, un statu quo est attendu. D'après les annonces ministérielles, celle-ci devrait être maintenue à la hauteur actuelle pour 2018. Nous prévoyons donc un montant pour les dotations et participations équivalent à celui de l'année passée. Pour compléter ce budget, nous anticipons des recettes fiscales en légère augmentation et une stabilité sur l'ensemble des autres ressources.

Section de Fonctionnement : Recettes	
Résultat 2017	276 136 €
Recettes fiscales	897 480 €
Produits gestion courante (locations, ...)	81 200 €
Produits de services (cantine, garderie, ...)	65 300 €
Produits divers	14 000 €
Dotations	225 300 €
Total	1 559 416 €



Section d'investissement :

Les recettes : Nous inscrivons au budget 2018, deux recettes versées dans le cadre de la rénovation et mise aux normes de la Mairie par le Conseil Départemental. La première, d'un montant de 45 000 € est attribuée par le Conseil Départemental, la seconde d'un montant de 76 800 € versée par l'état au titre du soutien à l'investissement local. S'ajoutent ensuite une subvention de 17 500 € en lien avec les travaux de la rue Antoine Palous et une autre de 14 000 € liée aux travaux réalisés sur l'éclairage public. Enfin, une partie des fonds de concours versée par Rodez Agglo sera débloquée pour un montant de 120 000 €.

Par ailleurs, la récupération d'une partie de la TVA, sur les travaux de l'année N-2 devrait représenter une somme de 45 000 €. La taxe d'aménagement estimée s'élève à 15 000 €.

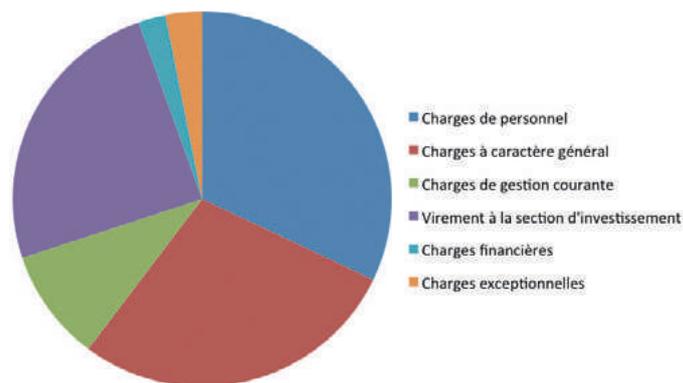
Ces montants seront complétés par nos capacités d'autofinancement relatives au cumul des économies réalisées en dépenses de fonctionnement sur l'année 2017 et les années précédentes.

Au global, le montant du budget d'investissement sera de 1 609 533 €.

Les dépenses : Le Conseil Municipal affirme dans ce budget sa volonté de poursuivre en 2018, les efforts pour contenir les charges de fonctionnement. Malgré un maintien des volumes horaires des personnels municipaux, la masse salariale et les charges de personnels ont sensiblement augmenté sur ces dernières années. Il faut toutefois préciser que cette dépense se situe à une hauteur tout à fait normale, en comparaison des communes de notre taille, et que le nombre d'agents avec lequel nous fonctionnons est celui nécessaire, et indispensable, pour assurer un service municipal de qualité. Nous avons prévu pour 2018 une ligne budgétaire équivalente à celle du compte administratif 2017. Nous tablons donc sur une stabilité de cette dépense.

Il en est de même en ce qui concerne les autres postes de dépenses.

Section de Fonctionnement : Dépenses	
Charges de personnel	485 000 €
Charges à caractère général	405 510 €
Charges de gestion courante	138 860 €
Virement à la section d'investissement	454 346 €
Charges financières	31 000 €
Charges exceptionnelles	44 700 €
Total	1 559 416 €



Les dépenses d'investissements : Sur la somme disponible en recettes, lorsque l'on a retiré les remboursements des emprunts et les investissements non réalisés en 2017 mais qui devront l'être sur l'exercice à venir, la somme disponible pour de nouveaux projets en 2018 est de 778 166 €.

La vie sur la commune

Les évolutions des services médicaux avenue de Millau

Le cabinet de kinésithérapie, Sabine GINESTET, Christophe VALAT et Jean Mathieu RIERE, a quitté son cabinet, rue des Arcades, pour s'installer au 36 avenue de Millau. Il succède au cabinet dentaire du Docteur TICHIT qui a fait valoir ses droits à la retraite en milieu d'année 2017.



La pharmacie du Monastère a changé de propriétaire. M. CALMELS succède à Mme LEFAUCCONNIER- BAPTISTE, qui avait créé cette officine en 1990.



Un nouveau service aux Monastériens

1001 FEUILLES CHO'PAIN, vous propose de vous livrer vos courses à domicile. Vous pouvez passer vos commandes sur les rayons pains, pâtisseries, épicerie, boissons, fruits et légumes, viandes ou même papèterie et magazines au 05 65 42 50 73.



Les enfants élus au Conseil Municipal ont décidé de poursuivre le pédibus.

Cela se passera tous les mardis matin – Départ à 8 h à la salle polyvalente pour une arrivée à l'école vers 8h35. Le pédibus débutera le mardi 15 mai 2018 au mardi 26 juin 2018.

Pour assurer l'accompagnement et la sécurité des enfants, nous avons donc besoin de bénévoles.

Vous pouvez vous faire connaître par téléphone ou mail au secrétariat de la mairie et vous serez ensuite contacté pour l'accompagnement en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Merci beaucoup pour votre implication et votre soutien aux projets des enfants élus.

Entreprise

Un nouvel artisan sur notre commune depuis le mois de juillet 2017 :



Salvan Menuiserie

Menuiserie agencement
Conception / réalisation / pose
Tél. 06 88 03 03 82

Mail : salvanmenuiserie@yahoo.com
Facebook : Salvan Menuiserie

2 avenue du Vivier
12000 Le Monastère

5

Locations touristiques

Vous louez ponctuellement ou à l'année un logement à des touristes, ou une chambre d'hôte, via internet ou en direct, quelles démarches à faire ?

Etape 1 : Se déclarer en Mairie.

En fonction du type de location, chambre d'hôtes ou location meublée, un formulaire à renseigner vous sera remis. Vous devrez transmettre une copie de ce document à l'office de tourisme Rodez Agglomération.



Etape 2 : Contacter l'office de tourisme.

Afin d'avoir toutes les informations concernant la taxe de séjour et bénéficier des conseils aux hébergeurs, vous pouvez contacter à l'office de tourisme de Rodez Agglomération.
Marion Maury / 05 65 75 76 78/marion.maury@tourisme.myrodez.fr
10-12 place de la Cité, 12000 RODEZ.

Concert solidaire

La chorale Ensemble EN-HARMONIE a donné, en l'église St Blaise du Monastère, le dimanche 6 mai 2018, un concert au profit de l'association Rétina. Cette manifestation s'est déroulée dans le cadre de l'opération « Mille chœurs pour un regard » qui, au niveau national, s'appuie sur un ensemble de concerts pour recueillir des fonds, afin de soutenir la lutte contre les maladies des yeux et d'aider les malvoyants. A cette occasion, notre chorale, dirigée par M. Cuny, avait invité la chorale voisine de La Loubière-Lioujas dirigée par M. Carpentier. La prestation offerte par les deux ensembles vocaux a ravi l'assemblée et c'est autour d'un vin d'honneur que s'est achevée cette soirée musicale.



Si vous souhaitez rejoindre la chorale du Monastère, vous pouvez joindre M. Marc Vieillescazes au 06 76 81 15 87
<https://sites.google.com/site/choeurmonastere/>



Sport pour tous Monastérien : Tai Chi - QiGong

6

Depuis le mois de septembre 2017, en complément des cours de gymnastique, le club Sport pour tous Monastérien a ouvert un cours de Tai Chi – Qi Gong, discipline enseignée pour la première fois au Monastère. Une quinzaine de personnes se retrouvent tous les lundis de 20h à 21h au centre social et apprennent, par des exercices énergétiques spécifiques, à faire circuler leur énergie et ainsi fortifier les organes et entretenir la mobilité ostéo-articulaire.



Par ailleurs, l'association a proposé, en février, une conférence donnée par Francis FOURNIER, enseignant en énergétique, arts martiaux et praticien en Médecine Traditionnelle Chinoise. Celle-ci a réuni une vingtaine de personnes et a permis de comprendre le lien fort entre le Tai Chi – Qi Gong et la Médecine Chinoise Traditionnelle.

Le lendemain a eu lieu un stage dont le thème était le Printemps et où 13 personnes ont apprécié comment se préparer, par des exercices spécifiques et de la théorie, à l'arrivée de cette saison. Même si certaines personnes n'avaient jamais pratiqué, elles ont aimé les explications théoriques et la mise en pratique. Quant à celles qui participent régulièrement au cours, la pédagogie de Francis FOURNIER et la richesse de son enseignement ont permis de mieux approfondir la pratique hebdomadaire.

Cette première expérience fut donc réussie et cela encourage le club à la renouveler.

Pour tout contact : Mme PRIVAT au 05 65 42 52 03 ou krisprivat@yahoo.fr

Demande de désignation d'un référent territorial ambrosiose

Les ambrosioses sont des plantes envahissantes dont le pollen émis en fin d'été est très allergisant et donc nuisible à la santé humaine (rhinite, conjonctivite, eczéma, urticaire, apparition ou aggravation de l'asthme...). Elles peuvent également avoir un impact économique sur la production agricole.



Les ambrosioses s'étendent progressivement sur l'ensemble du territoire en région Occitanie et notre département est concerné par ces espèces envahissantes. L'Agence Régionale de Santé Occitanie met en oeuvre dans ce cadre une stratégie de prévention, de surveillance et de lutte contre les ambrosioses. Pour cela, chaque commune est sollicitée pour proposer un « référent ambrosiose ». Son rôle est de participer au repérage des foyers d'ambrosiose sur les terrains privés et publics et de sensibiliser la population, les propriétaires à la mise en place de mesures de prévention et de lutte. Ces référents locaux seront formés à l'identification et la gestion des ambrosioses.

Si vous souhaitez vous inscrire pour être référent bénévole : www.signalement-ambrosiose.fr (accès espace partenaires)



Rodez Agglomération

Bien trier le verre, c'est un geste important

Le verre est un matériau 100% recyclable et à l'infini. Malgré cette caractéristique particulière, chaque habitant de Rodez Agglomération jette, en moyenne, 16kg par an de bouteilles et bocaux en verre dans les sacs noirs et c'est seulement 25 kg qui sont correctement triés et déposés dans les colonnes à verre pour y être recyclés.

Afin de favoriser le tri et le dépôt, en plus de points de collecte existants, Avenue de l'Abbaye, Fontbourgade, salle polyvalente et avenue du Vivier, une nouvelle colonne à verre va être installée sur la commune, Avenue des Arcades, proche de l'arrêt de bus du même nom.

Le tri du verre, un geste solidaire ...

Rodez Agglomération reverse 2€ par tonne de verre triée à la ligue contre le cancer grâce à un partenariat signé en 2010. Ainsi, en 2016, 3031 € ont été reversés.

Distribution sacs à déchets

La distribution annuelle des sacs à déchets aux habitants de la commune se déroulera lundi 14 mai 2018 de 11 h à 19h, à la salle du Centre Social. Si vous n'êtes pas disponible à cette date, la distribution des sacs étant informatisée, vous aurez la possibilité de retirer votre dotation sur n'importe quel autre point de distribution pendant la période du 14 mai au 14 juin 2018. De plus, dans le cas où vous ne pourriez vous déplacer sur cette période, les sacs seront disponibles aux permanences du Point Info Tri, au centre technique communautaire, 39 impasse Abel Lafleur à Rodez, chaque vendredi après-midi de 13h30 à 17h30, dès le 6 juillet 2018.

Une distribution de sacs pour les professionnels aura lieu le lundi 07, le mercredi 09 et le vendredi 11 mai 2018, de 8h30 à 12h et de 13 h à 17 h au CTC, 39 impasse Abel Lafleur, à Rodez.

Par ailleurs, afin de permettre aux habitants que le souhaitent d'acquérir un composteur individuel durant les mois de mai et juin, le Point Info Tri assurera des permanences de 14h à 17h le vendredi après-midi.

LA DISTRIBUTION
DE SACS POUR LE
TRI DES DÉCHETS



LES CONSIGNES DE TRI DES COLONNES À VERRE



Ne brûlons plus nos déchets verts

POURQUOI CETTE INTERDICTION ?

Au-delà des éventuels troubles au voisinage, nuisances olfactives, fumées, ou des risques d'incendie, brûler les déchets verts que sont les feuilles mortes, tontes de pelouses, tailles de haies, ... émet de nombreux polluants toxiques pour l'homme et l'environnement et notamment des particules en suspension.



A QUI S'ADRESSE-T-ELLE ?

A tout producteur de déchets verts, qu'il soit particulier, exploitant agricole ou forestier et même aux collectivités territoriales.

L'entretien d'un jardin particulier génère environ 160 kg de déchets verts par personne et par an.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Brûler 50 kg de déchets verts produit autant de particules que 13 000 km parcourus avec un véhicule diesel récent et 14 000 km parcourus avec un véhicule essence récent lui aussi.

LES SOLUTIONS

Le broyage des végétaux qui peut ensuite servir de paillage évitant la pousse des mauvaises herbes et conservant l'humidité du sol.

Le compostage des déchets de jardin avec les autres déchets organiques
Le dépôt dans une déchetterie ou plateforme de compostage proche de chez vous, par exemple, M. Fabre à Laubart 06 77 09 61 44.

Le recensement citoyen des jeunes de 16 ans

Tout jeune Français qui a 16 ans doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie. Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté (JDC).

Le jeune doit faire la démarche lui-même. S'il est mineur, il peut se faire représenter par l'un de ses parents.

Il doit se rendre à sa mairie avec les documents suivants :

- Pièce d'identité justifiant de la nationalité française (carte nationale d'identité ou passeport)
- Livret de famille

Le recensement permet aussi l'inscription d'office du jeune sur les listes électorales à ses 18 ans.

En cas d'absence de recensement, l'irrégularité est sanctionnée par le fait :

- de ne pouvoir passer aucun concours ou examens d'État avant l'âge de 25 ans,
- de ne pas être inscrit sur les listes électorales dès 18 ans.

Le recensement peut aussi se faire en ligne sur le site www.service-public.fr

8

Un employé communal décoré

Entouré du Conseil Municipal ainsi que des membres du personnel, M. le Maire a procédé, lors d'une sympathique réception, à la remise de la médaille d'argent du travail à Frédéric Theurier.

La remise de cette médaille récompense une longue période d'activité au service de la commune et de ses administrés. Depuis maintenant 20 années, Frédéric Theurier fait partie du personnel communal où il a en charge de multiples tâches, allant de l'entretien des bâtiments et installations publiques, à celle des espaces verts. Son dévouement et sa rigueur professionnelle ont été salués à cette occasion et c'est autour d'un vin d'honneur réunissant l'heureux récipiendaire, le personnel et les élus que s'est clôturé ce beau témoignage de reconnaissance professionnelle.



Un rendez-vous à ne pas manquer !

La Nuit des églises, initiée par l'Église de France, est une manifestation culturelle et culturelle inscrite dans le paysage estival des diocèses depuis 2011, bénéficiant d'une reconnaissance à l'échelle nationale, et à laquelle participent aujourd'hui plus de 600 églises. Cette année, cet événement, grâce à l'implication de Mme Tranier, Mme Durand, et de l'équipe du relais paroissial, se déroulera aussi sur notre commune. Leur volonté est de faire connaître l'origine et l'histoire de ce bel édifice, mais aussi de recréer du lien social autour de notre patrimoine, rappelant ainsi un passé où cette église avait une vie liturgique et sociale forte. Cette manifestation est ouverte à tous. Vous êtes donc invités à y venir très nombreux le vendredi 6 juillet 2018. Le meilleur accueil vous y sera réservé autour du programme qui suit :

- 18h30 : Dans la cour de l'abbaye saint Sernin du Monastère, temps de convivialité autour de l'apéritif dînatoire offert par la paroisse Notre Dame de l'Assomption et les membres du relais paroissial. Exposition proposée par M. Jean-Louis Roques autour de documents, de photos anciennes de l'église, des travaux, des fêtes religieuses depuis 1953.
- 20h : Visite et histoire de l'abbaye
- 20h30 : Visite de l'église
- 21h15 : Interventions de :
 - M. Estivals, responsable de la Commission Diocésaine d'Art Sacré.
 - M. Arnal : présentation du drap mortuaire des tanneurs.



Le retable de l'autel de l'église



La chasse de Ste Tarcisse

- M. Paronetto : présentation de l'orgue.
- 22h : Concert orgue et trompette, Jérôme Rouzeaud, Bernard Laur
- 22h30 : Temps de méditation et de prière devant sainte Tarcisse, saint Etienne et saint Blaise, Saints Patrons de l'église du Monastère.

Sur vos agendas...

Du 14 au 17 juin

Au centre équestre du Domaine de Combelles, concours national de saut d'obstacle.

6 juillet 2018

La nuit des églises, organisée par l'équipe paroissiale du Monastère.

7 juillet 2018

Apéro concert au Parc de la Briane organisé par le comité de fêtes du Monastère.

Les vendredis 13 et 27 juillet et vendredis 10 et 24 août

Marchés des producteurs de pays.